



Service de l'édilité
Constructions

PUBLICATION
BULLETIN OFFICIEL

Enquête publique

Edition n° 46 du 18 novembre 2022

L'administration communale de Nendaz soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire présentées par :

- Jardin Alpin Sàrl pour la construction d'un abri de jardin au lieu-dit Les Cârtes/Sornard, plan 29 MC, parcelle 4591 propriété de Mme et M. Stéphanie et Sébastien Verstrepen, coord. 2'589'819 / 1'114'716, zone H20. En dérogation aux art. 118 et 121 RCCZ
- Mme et M. Elodie et Samuel Délèze pour la construction d'une maison d'habitation en résidence principale au lieu-dit Les Combes/Brignon, plan 182 MC, parcelle 21308 propriété des requérants, plan 182 MC, parcelles 21285 et 21307 (cadastre actuel : folio 22, parcelles 159, 161, 162, 163) propriété de Mme Estelle Bovier et de l'hoirie Antoine Praz, coord. 2'591'363/1'115'921, zone H30. En dérogation à l'art. 112 RCCZ
- MM. Thomas Günter et Klaus Antonius Pelster pour la rénovation des façades avec modification des fenêtres au lieu-dit Le Fevouet/Veysonnaz, plan 57 MC, parcelle 6447 (cadastre actuel : folio 218, parcelle 276 a 6), propriété des requérants, coord. 2'592'331/1'115'685, zone H20.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

Les observations et oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées à l'administration communale, par écrit, en deux exemplaires dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Basse-Nendaz, le 18 novembre 2022

L'Administration communale